



Communiqué de presse SMDRA

Assemblée générale du Comité de Rivière du 5 mai 2011

2011-2012, années charnières : un avenant pour achever le programme 2002-2010 et préparer un nouveau Contrat de Rivière « Gave de Pau Amont » pour 2013 – 2017.

Nouvelle prolongation du Contrat de Rivière pour 2011-2012 votée à l'unanimité !

Le Contrat de Rivière s'attache chaque année à informer les différents acteurs de l'eau du bassin du Gave de Pau amont (65) sur son état d'avancement lors des réunions du Comité de Rivière. Ainsi, pour faire suite à l'assemblée générale du 27 mai 2010, le **Comité de Rivière « Gave de Pau Amont »** s'est réuni à nouveau **le jeudi 5 mai 2011** à 18 H à Argelès-Gazost (salle de la terrasse). Sur 150 personnes invitées (élus, partenaires institutionnels, socioprofessionnels et associatifs), une 50aine ont assisté à cette assemblée.

Cette réunion était présidée par **M. Georges AZAVANT**, président du Comité de Rivière et Conseiller Général du Canton d'Argelès-Gazost et animée par **Mlle Laurence DUROT** animatrice du Contrat de Rivière et responsable du service Environnement du SMDRA.

Certains points réglementaires ont été présentés par **Benoît LISCH** DDT65 (service Qualité de l'Eau). L'animatrice Natura 2000 du site « Gaves de Pau et de Cauterets », **Hélène SAZATORNIL**, a présenté l'étude lancée cette année par le SMDRA sur la dynamique fluviale du Gave de Pau dans le cadre de la révision du plan de gestion des rivières du bassin.



Les points abordés lors de ce comité seront les suivants :

- Rappel du contexte : historique du Contrat de Rivière et suites à donner (M. AZAVANT);
- Bilan du Contrat de Rivière 2002-2010 (présenté par Laurence DUROT);
- Présentation du projet d'avenant 2011-2012 (présenté par Laurence DUROT);
- Questions diverses.



Rappels :

Initiée en 1995 par les associations, les élus locaux et les représentants des institutions du bassin du Gave de Pau dans le département des Hautes-Pyrénées, la procédure "Contrat de rivière" est **portée par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA)**. Après plusieurs années d'études et de concertation, le **Contrat de Rivière a été signé en 2002 pour une durée de 5 ans.**

Ce contrat engageait alors les signataires (Collectivités/porteuses des actions et les partenaires techniques, réglementaires et financiers : Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Midi-Pyrénées et Département des Hautes-Pyrénées) sur une programmation d'actions en faveur du bassin sur 5 ans avec les objectifs suivants :

➤ **L'amélioration de la qualité des eaux (volet A) :**

- Diminution de la pollution d'origine domestique (réhabilitation et extension des réseaux, fiabilisation et amélioration des stations d'épuration et création de nouvelles, ...),
- SPANC (contrôle de l'assainissement non collectif et réhabilitation des installations),
- Maitrise des pollutions d'origine industrielle et agricole (études, suivi, sensibilisation),
- Sécurisation de la ressource en eau potable par la mise en place des périmètres de protection, la fiabilisation et l'optimisation de la ressource,
- Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux du bassin pour suivre l'évolution de l'état de nos rivières (analyses régulières sur l'ensemble du bassin).

➤ **L'amélioration de l'état physique et écologique des cours d'eau (volet B1) :**

- Réhabilitation, entretien et surveillance régulière des rivières du bassin versant amont du Gave de Pau (mise en place des brigades vertes avec embauche de techniciens rivière),
- Préservation et développement de la ressource piscicole (aménagement réglementaires visant la libre circulation des poissons, respect des débits réservés, études biologiques, ...),
- Amélioration et protection de l'état écologique du bassin (gestion des déchets flottants, réhabilitation des zones humides, Natura 2000, ...).

➤ **La prévention des risques de crue et d'inondation (volet B2) :**

- Protection des biens et des personnes contre les risques d'inondation dans le respect de la dynamique fluviale des gaves (études et travaux),
- Gestion des zones inondables (PPRi, zones d'expansion des crues, gestion foncière, ...).

➤ **La mise en valeur de l'environnement lié au Gave de Pau (volet B3) :**

- Chemins de promenade et aires aménagées pour la découverte des rivières,
- Amélioration de la pratique des sports nautiques (pêche et sports d'eaux vives) avec la création de parcours accessibles aux personnes handicapées.

➤ **L'animation, la coordination des actions et la communication (volet C) :**

- Animation générale assurant une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant et suivi des opérations (concertation, comités de pilotage, assistance technique et administrative, ...)
- Communication et sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux du bassin et aux actions du Contrat (site internet, bulletins d'information, ...).

Le Contrat de Rivière Gave de Pau, qui devait s'achever en 2007 au moment d'un « renouveau de la politique de l'Eau », a été prolongé par un **1^{er} avenant pour la période 2008-2010** compte tenu de la dynamique initiée et de la volonté locale de poursuivre cette démarche.

En effet, les objectifs poursuivis par l'ensemble des textes (Directive Cadre sur l'Eau de 2000 : DCE, nouvelle loi sur l'Eau 2006, 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2007-2012) convergeaient tous vers une logique d'organisation à l'échelle des bassins versants, de véritables plans pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau.

Le montant prévisionnel total du Contrat de Rivière initial (2002 – 2007) était de 43 420 830 € HT (animations, études et travaux) et celui de l’Avenant (2008 – 2010) de 31 378 000 € HT.

Contexte actuel :

Le Contrat de Rivière Gave de Pau Amont (65) devait donc s’achever en fin d’année 2010 après **8 années d’actions menées en faveur de notre bassin** (qualité de l’eau, état physique et écologique des rivières, prévention contre les crues, valorisation touristique, sensibilisation à la protection des milieux, ...).

Afin de conserver la dynamique de concertation et de travail en commun engagée à l’échelle du bassin versant, il a été proposé aux membres du Comité de Rivière de se prononcer sur une **nouvelle programmation d’actions pour la période 2011 – 2012** dans le cadre d’un avenant et sur le **projet d’un nouveau Contrat de Rivière pour la période 2013-2017** qui correspondra :

- D’une part, à la mise en œuvre du 10ème programme d’intervention de l’Agence de l’Eau 2013-2018,
- D’autre part, à la phase de mise en œuvre du futur « plan de gestion des rivières de notre bassin » suite aux conclusions de l’étude, lancée cette année par le SMDRA en partenariat avec les 4 brigades vertes du bassin, dans le cadre du DOCOB Gaves de Pau et de Cauterets et de la Révision du plan de gestion des rivières.

Au vu du bilan positif de la démarche « Contrat de Rivière » et des nombreuses actions restant à accomplir cette proposition a été votée à l’unanimité.

Un « appel à projets » avait été lancé au cours du second semestre 2010 auprès des acteurs du bassin, maitres d’ouvrages potentiels d’actions (mairies, intercommunalités et autres partenaires) afin d’élaborer un nouveau programme d’actions en faveur du bassin (études, travaux, aménagements, ...).

La fin de l’année 2010 a fait l’objet de 3 réunions cantonales pour finaliser ce programme et le mettre en cohérence avec les nouveaux enjeux du bassin (DCE, nouveau SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 avec l’objectif d’atteinte du bon état écologique en 2015).

Ce travail a été réalisé en partenariat avec les services de l’Etat, de l’Agence de l’Eau, de la Région Midi-Pyrénées et du Département des Hautes-Pyrénées. Enfin, les plans de financements de ce programme d’actions ont été étudiés avec les partenaires financeurs signataires du Contrat de Rivière.

Le début de l’année 2011, a été consacré au **bilan des 8 années de Contrat de Rivière 2002-2010** et à la préparation du **nouvel avenant 2011-2012 (budget prévisionnel de 11 785 000 € pour 2 ans cf. tableau ci-joint)**. Le fruit de ce travail de synthèse et de prospectives a été présenté lors du Comité de Rivière du 5 mai 2011 (documents prochainement en ligne sur le site internet du SMDRA : www.valleesdesgaves.com).